

COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 MARS 2015

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	:14
En exercice	:14
Nombre de présents	:11
Qui ont pris part à la délibération	:11

Date de convocation :
2 mars 2015

L'an deux mille quinze
et le neuf mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu
habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN, Maire.

Date d'affichage :
18 mars 2015

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN – Maryline JAMIN – Vincent
ROUILLET – Christèle JACKIEWICZ – Lionel AZEMAR – David VALETTE –
Sandrine RAMES – Florence SIORAT – Nathalie FRIQUART- Jean-François
PATTE — Lionel PERRET

Excusés : Christelle MARTINEZ MINATI – Charlène GRABIE

Procurations: Edgar PAYRASTRE a donné procuration à Sandrine RAMES

Monsieur Frédéric CHAMPIE a été nommé secrétaire

I – SUJETS SOUMIS A DELIBERATION :

N° 2015- 05 - OBJET : Adhésion au service retraite du Centre de Gestion.

Madame le Maire ouvre la séance et informe le Conseil Municipal de la nouvelle convention de partenariat entre le Centre de Gestion et la Caisse des dépôts et Consignations entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Celle-ci définit les nouveaux axes de collaboration entre les CDG et la CDC, et plus particulièrement la CNRACL.

Plusieurs formules d'adhésion au service retraite sont ainsi proposées dans une convention. Madame le Maire propose d'adhérer à la totalité des missions ; elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer au service retraite du CDG31 pour la totalité des missions proposées.
- d'accepter les termes de la convention proposée par le CDG31 et autorise Madame le Maire à la signer.
- de prévoir les crédits nécessaires sur le Budget communal.

○○○○○○

N° 2015-06 - OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 30 heures hebdomadaire, au sein de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps non complet, 30 heures hebdomadaire.

Il charge Madame le Maire du recrutement de cet agent.

○○○○○○

N° 2015-07 - OBJET : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet, 20 heures hebdomadaire, au sein de la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

La création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps non complet, 20 heures hebdomadaire.

Il charge Madame le Maire du recrutement de cet agent.

○○○○○○

N° 2015-08 - OBJET : Renouvellement du matériel informatique de la Mairie et demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer les deux postes informatique de la mairie. Le matériel actuel étant trop ancien ; il peut présenter des failles de sécurité pouvant compromettre les bases de données communales.

Après consultation, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le devis de la Société BERGER-LEVRAULT de Labège pour un montant de :

2 stations de travail HP ProDesk 600+contrat de maintenance :	3 103.00 € H.T.
	3 723.60 € T.T.C.

Cette acquisition sera prévue au Budget Primitif 2015 Article 2183 de la Section d'Investissement.

Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne afin d'alléger la part communale.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, à l'unanimité :

- Décide de procéder au remplacement des deux stations de travail de la Mairie.
- Accepte le devis présenté par la Société BERGER-LEVRAULT.
- Charge Madame le Maire de passer commande pour le matériel proposé ci-dessus et l'autorise à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition ainsi que les divers contrats de maintenance.
- Accepte le mode de financement présenté par Madame le Maire.
- Charge Madame le Maire de solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Garonne une subvention afin d'alléger la part communale.

○○○○○○

II - SUJETS SOUMIS A INFORMATION DISCUSSIONS ET DEBATS :

△ **Débat d'orientation budgétaire**

Madame le Maire présente des suggestions d'orientation budgétaire pour le budget prévisionnel 2015 :

- Fonctionnement :

Dépenses : Du changement est à prévoir au niveau des charges du personnel avec une éventuelle titularisation de 2 agents techniques actuellement en contrat aidé. Cette titularisation n'affectera pas les dépenses mais diminuera les subventions de contrats aidés en recette. Le remplacement d'un agent de l'équipe administrative entraîne une diminution significative des charges de personnel.

On notera également une hausse de tarif du contrat annuel établi avec le centre de loisirs Léo Lagrange, ainsi que la suppression du FNGIR qui est désormais financé par l'intercommunalité.

Recettes : Madame le Maire propose au conseil de rester à taux constant en ce qui concerne la fiscalité.

Il est également précisé que les aides de la CAF envers le CLSH et le CLAE seront en hausse pour l'année 2015. De nombreuses précisions sont attendues concernant les recettes de fonctionnement, notamment pour les aides de l'État qui n'ont toujours pas été notifiées.

Compte tenu des éléments connus ou estimés à ce jour, l'excédent de fonctionnement dégagé sur la section fonctionnement en 2015 devrait s'élever à 53 700 €, somme qui s'ajoute aux 161 228 € correspondants aux excédents de fonctionnement cumulés des années précédentes,

ce qui amène un total d'excédent de fonctionnement à 214 928 €. Madame le Maire précise que cet excédent servira en grande partie au remboursement de l'emprunt, notamment celui auquel la collectivité a eu recours pour financer la restauration de l'église.

- Investissement :

Dépenses : La commune prévoit l'acquisition de plusieurs biens dont une armoire électrique pour le futur marché de plein vent, une climatisation pour l'école, de l'outillage pour le service technique ainsi que l'acquisition d'ordinateurs et d'un copieur pour l'équipe administrative. Madame le Maire informe le Conseil qu'il est préférable de changer les ordinateurs actuels qui ont plus de 5 ans, tout comme le copieur qui sera de son côté réaffecté à l'école.

D'autres investissements sont susceptibles d'être prévus tel le remplacement des tuiles de l'école.

Recettes : Madame le Maire explique qu'il est actuellement difficile de prédire avec précision les subventions possibles qui viendront financer les dépenses d'investissement, bien que la commune doive normalement disposer de subventions de la part du Conseil Général. Les recettes liées à la perception des Taxes d'Aménagement sont en hausse du fait de la construction du lotissement « Les Balcons du Touron ». Elles seront investies dans l'aménagement des accès à ce lotissement. Il est également précisé que la commune a cédé une parcelle de 500m² à la SCI Emile Lombard pour la somme de 18 000 €.

Madame le Maire précise qu'aucun emprunt n'est prévu pour le moment concernant l'année 2015.

Une étude financière prospective est en cours afin d'affiner la vision à moyen terme des possibles investissements municipaux.

♣ Bilan des commissions travaux, urbanisme et scolaire

Une commission est mise en place afin de recenser les besoins d'infrastructures sur la commune ; la finalité étant d'identifier les zones constructibles et celles à requalifier. Madame le Maire précise que de nombreux terrains sont à urbaniser et évoque le projet de révision du PLU qui débutera en 2015.

♣ Recensement

Madame le Maire donne les résultats du dernier recensement communal : la commune passe de 778 habitants (2012) à 820 habitants pour ce début d'année 2015. Un nombre qui devrait continuer de croître grâce aux nouveaux lotissements présents sur la commune.

♣ Inauguration de l'église

L'inauguration de l'église aura lieu le **30 août 2015 à 10h30**, soit le jour de la fête locale, en présence de l'archevêque et de tous ceux qui ont contribué aux travaux et à leur financement.

La communauté paroissiale souhaite que l'église soit ouverte au public, notamment le week-end et lors des dates de commémoration religieuse. La paroisse assurera l'ouverture et la fermeture de l'église. Pour des raisons de commodités, un verrou avec une nouvelle clé sera mis en place. La prise de mesures de sécurité autour du monument a été évoquée mais reste encore à déterminer. Des animations au sein de l'église telle une ronde des crèches ont également été évoquées.

⤴ **Plaque pour le monument aux morts des anciens d'Algérie**

Madame le Maire expose la demande de la FNACA d'installer une plaque commémorative au niveau du monument aux morts, plaque sur laquelle figurerait les dates des guerres de 14-18, 39-45 et la date du cessez le feu en Algérie.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à cette proposition.

⤴ **Tenue des bureaux de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars**

Madame le Maire a fait circuler le tableau de tenue des bureaux de vote au conseil afin que les membres se répartissent dans les bureaux.

⤴ **Projet éducatif de territoire**

Dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) un questionnaire a été proposé par madame Ramès. Ce dernier est destiné aux adolescents dans le but de mieux évaluer leurs besoins et d'établir un diagnostic qui permettra par la suite de dimensionner correctement le projet. Le questionnaire a été validé par le conseil municipal et sera distribué aux familles concernées.

Le PEDT aura pour finalité de tirer parti de toutes les ressources du territoire, de créer des synergies pour garantir une plus grande continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, ainsi que d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

III – SUJETS DIVERS :

Location de la salle des fêtes aux particuliers :

L'idée de location de la salle des fêtes au public a été exposée. Une partie du conseil est réticente à cette opération par crainte de dégradations éventuelles et de tapage nocturne, ainsi que par des interrogations concernant la sécurité de l'accueil du public. Florence Siorat précise que la salle des fêtes fait partie des ERP (Etablissements Recevant du Public) dont voici la définition : tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenus des réunions ouvertes à tous ou sur invitations, payantes ou non.

Le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) établit clairement que les constructeurs, propriétaires et exploitants des ERP sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propre à assurer la sécurité des personnes.

La salle des fêtes bénéficie d'un avis favorable pour l'accueil du public depuis 2009 et peut accueillir 123 personnes. Les recommandations de la commission sécurité émises lors de sa dernière visite en 2009, n'avaient cependant pas été mises en œuvre. Il est urgent de les mettre en place.

Florence Siorat s'étonne notamment qu'il n'y ait pas eu de recommandation sur l'absence d'ouverture des portes vers l'extérieur.

L'ouverture de cette salle est maintenue mais en attendant de pouvoir réaliser les travaux nécessaires, le conseil décide de ne pas entreprendre la location aux particuliers.

La commission sécurité a prévu une visite en 2015. Dans un premier temps, la salle des associations pourra être prêtée aux membres de la commune pour des événements familiaux et ce jusqu'à 22h.

Bois des Perrières :

La municipalité a acquis le bois des Perrières en 2014. Une réflexion est en cours sur son entretien et son aménagement. Le conseil municipal n'a pas donné une réponse favorable à la demande de Mme Pouzac d'achat d'un hectare, à proximité de sa propriété. De même la réflexion n'ayant pas abouti sur l'entretien de ce bois, le conseil n'est pas favorable à ce jour à un prélèvement du bois mort en contre partie d'un entretien.

La séance est levée le 10 mars à 1H00.

Le prochain conseil aura lieu 13 avril 2015 à 20h30.

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N°2015-05	Adhésion au service retraite du Centre de Gestion.
N°2015-06	Création d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe.
N°2015-07	Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1ère classe.
N°2015-08	Renouvellement du matériel informatique de la Mairie et demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	1 ^{er} Adjoint	

MARTINEZ MINATI Christelle	2 ^{ème} Adjoint	ABSENT
PERRET Lionel	3 ^{ème} Adjoint	
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	ABSENT
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	ABSENT –Procuration donnée à Sandrine RAMES
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	